

# ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

## 13 novembre

**En 1646**, à *Paris*, Edme Jolly est reçu au séminaire interne. Il a vingt-quatre ans<sup>1</sup>.

**En 1686**, Anne-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, signe le contrat pour les Filles de la Charité établies à l'hôpital *Saint-Louis de Criel* depuis le 6 mars 1685. Sœur Jeanne Tardif est la première Sœur Servante. En 1694, à cet hôpital seront adjointes deux maladeries des environs. Deux autres Sœurs seront alors envoyées. (C)

**En 1789**, à *Paris*, l'Assemblée Nationale vote un décret qui demande aux Congrégations de lui fournir un état détaillé de tous leurs biens meubles et immeubles. Pour Saint-Lazare, après le pillage du 13 juillet, ce décret ne manque pas de saveur ; et l'état qu'en vertu de ce décret, renouvelé le 23 juin 1790, la petite Compagnie devra fournir, sera sans doute très alléchant pour ces bons députés de l'Assemblée Nationale, puisque, à cette époque, la Congrégation compte en France soixante-seize établissements répartis en sept provinces<sup>2</sup>.

**En 1793**, *Mère Deleau* juge prudent de quitter Paris. Elle se retire dans sa famille à Bray en Picardie. (C)

**En 1842**, à *Alger*, arrivent nos deux confrères, M. *François Viallier*, qui a le titre de supérieur du séminaire, et M. Louis Mathieu, celui de professeur de dogme. Ils seront rejoints, le 24 de ce mois, par deux autres Prêtres de la Mission : M. Jean Domingo, chargé d'enseigner la morale et de confesser les Espagnols, et M. Théodore Bricet, ancien préfet apostolique du Levant, à qui, pour cette raison, est confié le soin des chrétiens du Levant sur la terre d'Afrique... L'arrivée de ces quatre Lazaristes est la conséquence du contrat qui a été signé le 27 juillet de cette même année 1842 par le maréchal Soult, ministre de la Guerre, M. Dagret, vicaire général d'Alger, qui agit au nom de son évêque, et M. Etienne, procureur général de la Mission. Les Lazaristes sont envoyées en Alger pour diriger les Filles de la Charité qui viennent remplacer les Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, chargées de l'Hôpital civil et de la Miséricorde. Le contrat stipule, en outre, que les Prêtres de la Mission s'occuperont de la formation des jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Les débuts du séminaire d'Alger seront plus que modestes : dans leur maison d'une des impasses de la rue Philippe, les confrères n'auront en tout et pour tout, jusqu'à Pâques 1843, que trois élèves, auxquels d'ailleurs il sera difficile d'imposer une discipline, l'évêque les requérant pour l'accompagner dans ses courses, et les chanoines de la cathédrale les obligeant à les remplacer au chœur. Il faudra attendre l'arrivée de M. Joseph Girard, le "Père Eternel", pour que le séminaire d'Alger puisse prendre un bon départ<sup>3</sup>.

**En 1859**, au château de *Compiègne*, Napoléon III signe le décret autorisant la Congrégation à acquérir une propriété sise à Paris, rue du Cherche-Midi, numéros 92, 94 et 96. Cette propriété qui contient deux mille sept cents mètres et appartient à l'Assistance publique, est adjugée pour la somme de cent quatre-vingt mille francs que la Congrégation devra couvrir avec ses propres ressources<sup>4</sup>.

1) *Circulaires*, t. 1, p. 123.

2) *Petites Annales* 1903, p. 28 : Coste : *La Congrégation de la Mission*, p. 137.

3) *Notice sur M. J. Girard*, pp. 35-37.

4) *Actes du Gouvernement*, pp. 139-140.